



AGIR POUR VOLSTROFF

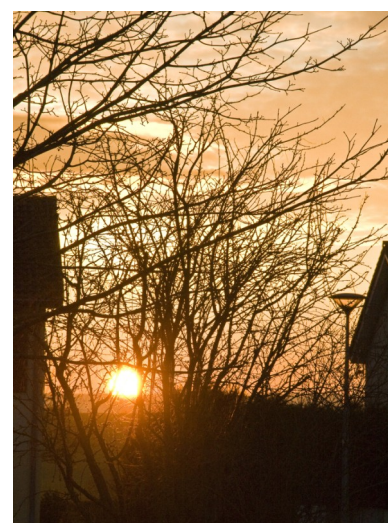
BULLETIN MUNICIPAL N°30 / JANVIER 2019

SOMMAIRE

Edito du Maire
Vie municipale
Calendrier des manifestations
Vivre ensemble
Etat civil

En détail :

Projet éolien
KNAUF
Pôle Métropolitain
Condensé des délibérations du conseil municipal



POUR NOUS CONTACTER

En mairie : 50 rue Principale

Tél. 03 82 56 94 33

E-mail : mairie.volstroff@wanadoo.fr



Madame, Monsieur,
Habitants de Volstroff, Reinange, Vinsberg, Schell et Saint Vitus,

A l'aube de cette nouvelle année, au nom de l'ensemble du conseil municipal et du personnel communal, je vous présente mes meilleurs vœux. Des vœux de santé, de moments de bonheur simple à partager avec ceux qui vous sont chers. Des vœux également de sérénité, de solidarité et d'optimisme.

Au fil des jours de 2019, notre village va être impacté par plusieurs dossiers et chantiers :

- le recensement de la population,
- l'arrivée de la fibre optique,
- la réalisation d'un city stade,
- l'ouverture probable d'une 7^{ème} classe à l'élémentaire,
- la labellisation « Commune Nature »,
- la finalisation de la révision de notre Plan Local d'Urbanisme.

D'autres projets seront entrepris mais, comme toujours, seront soumis à la contrainte de la rigueur financière qui cadre nos envies et souhaits.

La municipalité continuera d'accompagner notre très riche tissu associatif, les projets éducatifs du groupe scolaire Saint Exupéry, l'équipe qui pilote notre périscolaire, les anciens du village et nous serons à côté des bénévoles qui souhaitent s'engager dans des actions diverses au service de nos concitoyens.

Le Centre Communal d'Action Sociale gardera sa mission d'aide au plus près des personnes en difficulté et tentera d'apporter des solutions aux diverses problématiques rencontrées.

Notre désir, c'est d'être présent avec tous et chacun pour apporter au sein de notre communauté, la sécurité, la convivialité, le lien qui permet le partage, l'échange et la bienveillance entre les habitants.

Et aussi grands mercis et bravos à toutes nos associations et bénévoles qui ont « dynamisé », avec un franc succès à chaque fois, la vie de notre village.

Mais depuis quelques semaines, notre village comme la France doute.

Les habitants des campagnes, des petites villes éloignées des grandes métropoles doutent du Président de la République, de notre gouvernement, de nos institutions représentatives, des élus de tous niveaux.

Nous doutons de notre avenir. L'espérance d'un avenir généreux, d'un « ascenseur social » a laissé place à la crainte d'un futur angoissant et à la nostalgie d'un passé sublimé.

L'inquiétante violence de certains dans les rues des villes les samedis se téléscopent, pour d'autres au « bonheur », au « plaisir » des retrouvailles autour des cabanons et feux de joie des ronds-points.

Avons-nous, les responsables locaux et nationaux, oublié les « très bas », les « sans dents », les « sans voix », les oubliés de la croissance ?

Sommes-nous déjà et, sans espoir de retour, dans une société à deux vitesses ?

Le Grand Débat National annoncé par le pouvoir permettra-t-il de sortir par le haut de cette crise qui s'éternise et qui est clivante au niveau de toute la population ?

La municipalité, à son niveau et à sa manière, va tenter d'entendre vos préoccupations dans votre vie quotidienne, vos espérances pour une « société juste », et va faire remonter aux représentants du pouvoir législatif et exécutif vos attentes, vos exigences pour une République ouverte, qui accueille et qui doit permettre, à chacun de ses enfants, de trouver sa dignité et d'être en conscience qu'il faut accompagner ce monde qui change...

Et en se posant toujours la question de l'avenir à court, moyen et long terme de notre planète bleue... et sans oublier que chaque jour est précieux.

Hubert DITSCH,
Maire de Volstroff

GRAND DEBAT NATIONAL

La municipalité vous propose plusieurs façons de s'inscrire dans ce projet participatif d'échanges, de propositions, d'écoute, de constats, d'expression par rapport au vécu de chacun dans la société d'aujourd'hui et pour préparer celle de demain.

TROIS SOIREES DE RENCONTRE

Les retraités, le lundi 21 janvier - 20 heures au Foyer,

Les lycéens et étudiants, le vendredi 25 janvier

20 heures à la Salle Communale à Reinange,

Les actifs et demandeurs d'emploi, le lundi 28 janvier - 20 heures au Foyer.

Travail en sous-groupe,
débat et échanges

Notre députée et notre sénateur de proximité ont reçu chacun une invitation à participer à une ou plusieurs de ces réunions.

OUVERTURE D'UN CAHIER D'EXPRESSION ET DE PROPOSITIONS EN MAIRIE

Du lundi 21 au 28 janvier

⇒ Cahier de doléance aux heures d'ouverture de la Mairie

⇒ sur mairie.volstroff@wanadoo.fr

Tous les « écrits » répertoriés durant seront rendus anonymes, numérisés pour :

- transmission à notre députée, à nos sénateurs de proximité et à notre sous-préfet,
- insertion sur une page spécifique de notre site internet.



Rapport annuel de Gendarmerie



Le rapport annuel de Gendarmerie fait état de 10 cambriolages déclarés sur la commune de Volstroff en 2018. Tous ont eu lieu en journée.

Pour 2017, le rapport annuel faisait état de 16 cambriolages.

PUBLI-COMMUNIQUÉ





RECENSEMENT
de la population 2019
www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 17 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2019
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
 Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

*Nos agents recenseurs, Mme COMBRE, Mme BECKER et Mme HORNECKER, passeront prochainement dans vos foyers.
 Merci de leur réserver le meilleur accueil.*

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com



* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

L'action sociale

L'an dernier, ce sont 7000 euros qui y ont été consacrés sur le budget municipal 2018.

L'action sociale dans notre commune, se concrétise par une aide qui peut prendre diverses formes : un prêt, des bons alimentaires, la prise en charge de factures des services de premières nécessités

...

Le CCAS, par ces temps difficiles, étudie au cas par cas les demandes individuelles des résidents de Volstroff dans l'incapacité momentanée de faire face à leurs obligations financières et besoins alimentaires.

POLE AUTONOMIE



En faveur des personnes en perte d'autonomie - personnes âgées ou en situation de handicap :

Apporte une aide administrative
Dans le maintien à domicile
Lors de l'entrée en établissement

POLE AUTONOMIE
DE THIONVILLE

MAISON DU DEPARTEMENT
1, avenue Gabriel Lippmann
57970 YUTZ
Tél. 03 87 37 95 66

poleautonomiethionville@moselle.fr

Pour les plus anciens et les plus isolés, l'action sociale communale se traduit par :

- une veille active par les membres du CCAS,
- des moments festifs comme l'annuel repas des anciens,
- la possibilité, pour les plus de 70 ans, de partager chaque mardi midi, un repas en toute simplicité, repas encadré par des bénévoles et élus de la commune. Un grand merci à **Isabelle CASAL**, **Marie STROHER** et **Marcel COSSIN** qui donnent de leur temps pour faire de ces instants de beaux moments de partage.

Pour vous aider, selon votre cas, vous pouvez aussi faire appel à :

- Le POLE AUTONOMIE du Conseil Départemental de la Moselle
- ASSISTANTE SOCIALE

Centre Medico Social de GUENANGE

Entrée 2
11 Bld du Pont
57310 GUENANGE
☎ 03.82.50.72.52

- Le Conciliateur de justice :
M. PLOUZHNIKOFF Serge dans le ressort de compétence du Tribunal d'Instance et de Proximité de Thionville, tous les 1er et 3ème mercredi du mois de 9h à 11h30, sur rendez-vous au 06 09 04 21 53.



Pour vous inscrire au repas des séniors les mardis, contactez la mairie (repas à 6.50 euros)

P lan Local d'Urbanisme

Réviser le PLU, c'est s'inscrire dans une démarche globale d'amélioration du cadre de vie qui va concerner :

les espaces naturels, agricoles et forestiers afin de

- Garantir la lisibilité des composantes paysagères et urbaines
 - a. Préserver les espaces agricoles et favoriser leur exploitation
 - b. Préserver la qualité végétale
- Maintenir les Trames Vertes et Bleues
 - a. Assurer la pérennité des milieux humides et trames bleues
 - b. Respecter et préserver les éléments de la trame verte
- Encourager et conforter la trame végétale urbaine
- Intégrer les notions de risques dans la réflexion globale de la commune et les enjeux liés au ruissellement

la vie du village en vue de :

- Maintenir l'offre d'équipements publics
- Veiller à préserver la dynamique économique et maintenir les activités existantes
- Anticiper les modes d'énergie, de communication et de transport de demain
- Travailler sur l'attrait touristique de la commune en améliorant les circuits de déplacement doux et en qualifiant les espaces de loisirs

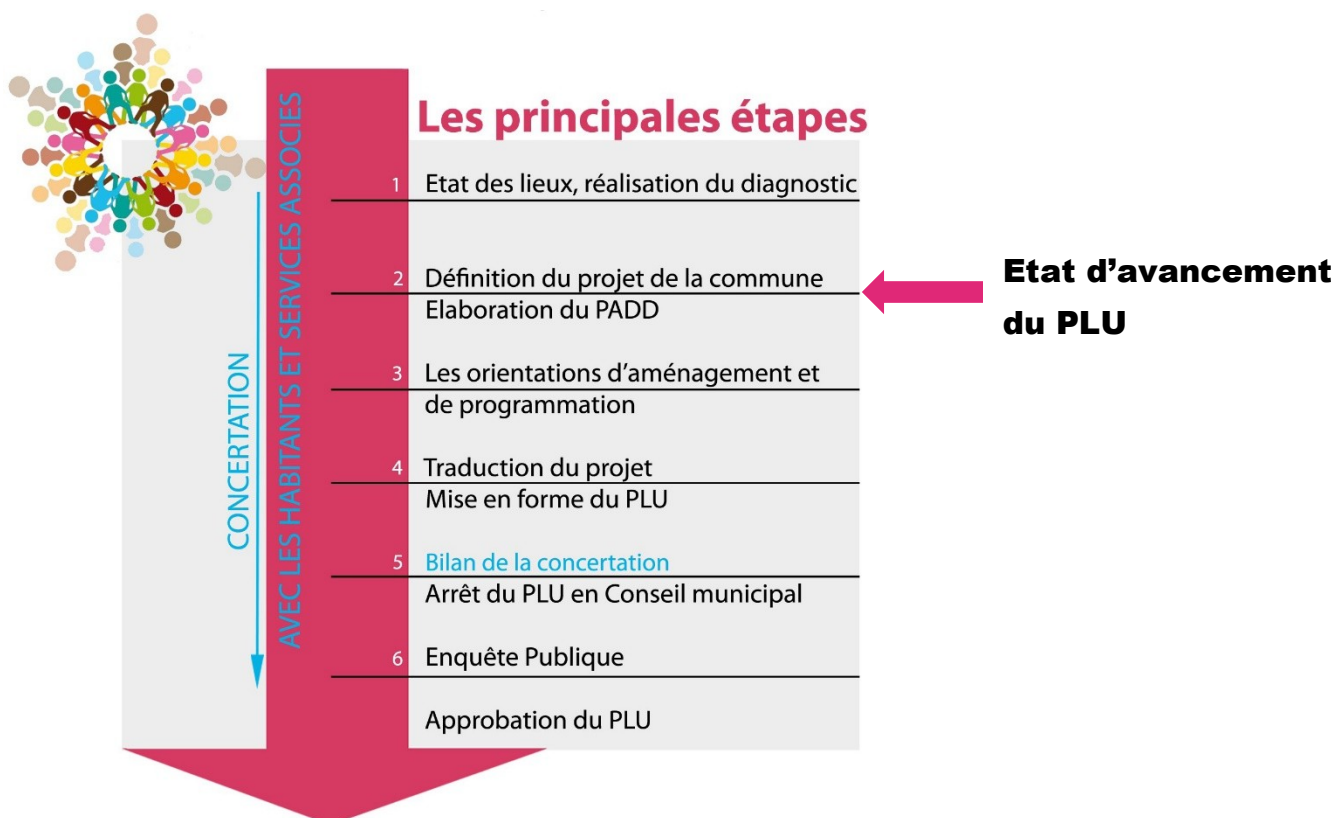
le tissu urbain et les quartiers pour

- Préserver l'identité de la commune et de son patrimoine
- Assurer une gestion économe de l'espace tout en maîtrisant une croissance harmonieuse.

L'élaboration d'un PLU se fait en plusieurs étapes. A ce jour, la phase 1 de diagnostic au cours de laquelle on définit l'état initial de la commune en analysant ses atouts et contraintes sous différents angles (environnement, vie de la commune, patrimoine...) a été effectuée.

Actuellement le projet de PLU engagé sur la commune de Volstroff en est à la phase 2, c'est-à-dire l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui définira le projet de la commune.

Pour rappeler les grands points abordés par le diagnostic, des panneaux seront affichés en mairie.



Centenaire de l'Armistice 1918 - 2018

Cent ans après la Grande Guerre

A l'occasion du centenaire de l'Armistice, 70 chefs d'états se sont déplacés à Paris pour honorer le souvenir de la fin de la Grande Guerre mais aussi pour célébrer la Paix de par le monde.



A Volstroff aussi, les cloches ont sonné 11 minutes le 11 novembre commémorant la fin de

cette triste période. Nous aussi, nous avons fleuri notre monument aux morts.

A Volstroff aussi, si le souvenir de 1918 est encore présent chez quelques familles qui ont perdu un proche lors de la Grande Guerre ou celle de 1939/1945, nombreux sont les jeunes qui ne connaissent rien à l'horreur de la Guerre.

Célébrer le Centenaire, c'est aussi leur montrer combien la Paix est fragile et qu'il faut constamment travailler au « vivre ensemble » pour pouvoir la perpétuer.

Merci à toute la population qui en affichant un drapeau, une bougie ou un bleuet a participé chacun à sa manière à ce mouvement de solidarité nationale.



Jardin de Noël et GRAND QUIZZ - édition 2018

Le grand quiz « Connaissez-vous Volstroff ? » et la nouvelle édition sur trois soirs du « Jardin de Noël » ont permis à de nombreuses personnes, de Volstroff et d'ailleurs, d'entrer progressivement dans les fêtes de fin d'année.

A l'occasion, nous avons imaginé un jeu accessible sur notre site internet mairie-volstroff.fr permettant de tester ses connaissances sur notre commune et d'éveiller la curiosité. Merci aux nombreux joueurs, jusqu'à 120 par jour, qui ont répondu à nos questions plus ou moins difficiles, plus ou moins surprenantes jusqu'au 24 décembre. L'ingénierie a été pilotée par Messieurs DITSCH et COURCELLE.

Merci également aux 11 associations et aux enfants et enseignants du groupe scolaire St Exupéry qui ont participé activement à la réussite de cette



animation festive sur la place St Michel. Le groupe « Saxufi » de Distroff, le groupe « Gospel » de Thionville, notre chorale paroissiale et les « Chanteurs Volstroffois » accompagnés de leurs fans nous ont proposé bien des moments joyeux, spirituels, entraînants, et plébiscités par tous.



C classe de neige 2019

Ski, sorties raquette au cœur de la nature, luge, visite de la fromagerie du Beaufortain, tel est le programme réservé aux 28 enfants de la classe de CE2 de David ERB lors de leur prochain séjour en mars au « Hameau des Champs » à Arêches-Beaufort.

Exit les cours, mais plutôt des rallyes lecture, informations sur les dangers de la montagne, code de bonne conduite sur les pistes et autres moments de partage et de solidarité pour cette classe encadrée par la MJC d'Hayange-Marspich.

Tous sont déjà en effervescence !

L'A.P.E. soutient financièrement le coût du séjour par une aide s'élevant à 100 euros par enfant partant, la municipalité renouvelle également l'attribution d'une subvention « classe transplantée » plafonnée à 5000 euros.



F inancement du BAFA / BAFD

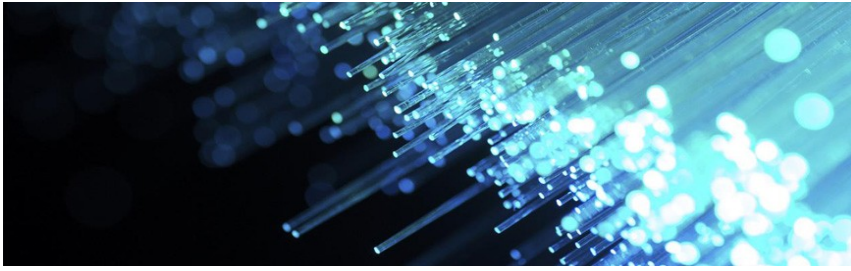
En 2018, une jeune habitante de Volstroff a profité d'un financement partiel de sa formation BAFA par la Municipalité de Volstroff. A ce titre et au terme d'un conventionnement établi avec les PEP57, elle effectue actuellement les stages validant son BAFA au sein de notre structure d'accueil périscolaire.



La municipalité accorde, par an, la possibilité à 2 jeunes résidents de Volstroff de financer en partie leur formation avec une convention les liant aux PEP57 pour les encadrements des centres aérés sur la structure d'accueil du village.

Notre objectif est de pouvoir fournir un emploi de proximité à nos jeunes, de constituer un vivier pour les PEP57 et de maintenir un lien entre nos jeunes adultes et les enfants du village qui fréquentent les centres aérés.

Si vous souhaitez aussi être aidé(e) financièrement par la commune pour votre formation BAFA, n'hésitez pas à nous communiquer votre intention.



Jeudi 21 février 2019

18h00 et 20h00

Salle Arc en ciel de Volstroff

Le Très Haut Débit

Pour mieux vous informer ou poser toutes vos questions aux différents opérateurs, La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et Moselle Fibre organisent à destination du grand public deux réunions de présentation du dispositif de pré-raccordement ainsi que les modalités d'inscription permettant à chaque propriétaire de bénéficier d'une intervention gratuite.

Prochaine date : lundi 25 février à 18h et 20h au gymnase de Kédange-sur-Canner

Le chantier de la « Rue Principale »

La Rue Principale de Volstroff est l'un des lieux prestigieux de la commune, mais les années venant la taille et le désherbage de ces quelques 200 mètres carrés de massifs fleuris partiellement enherbés est devenu chronophage quand on sait que nos 3 agents (Sébastien TEUCHERT, Francis CONICELLA et Hélène SCHOTT) consacrent beaucoup de temps sur l'entretien des cimetières (3 jours à chaque passage), des écoles, des voiries, des espaces verts, des salles communales et autres interventions plus ou moins urgentes.

Avec des rétributions de l'Etat qui n'augmentent plus depuis quelques années, 13 kilomètres de voiries à entretenir et une population qui est passée de 1500 à plus de 2000 habitants ces 5 dernières années, une volonté de ne pas augmenter la pression fiscale directement perçue par la commune qui nous

permettrait d'embaucher, nous nous devons de faire aussi bien mais avec des moyens humains et financiers extrêmement contraints.

Alors pour redonner un coup de neuf à notre principale accès villageois, la municipalité a sollicité l'intervention du chantier d'insertion de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan qui a trouvé dans l'opération volstroffoise un intérêt pédagogique et de formation aux méthodes alternatives pour la Gestion Durable des espaces verts : uniquement du désherbage manuel, utilisant des outils adaptés, un repailage en copeaux de bois qui limite l'arrosage et facilite l'entretien. Ce travail vient dans la continuité de notre démarche de Gestion Durable des espaces verts. Nous disposons désormais d'un outil précieux : un diagnostic réalisé sur la qualité de nos espaces et leur classification (prestige, accompagnement ou nature). Il est nécessaire de mettre les priorités sur les espaces de prestige et redonner des conditions favorables au développement de la biodiversité là où l'espace peut redevenir naturel. Nous gagnerons en temps de travail et en qualité de notre cadre de vie.



Intervention des agents du chantier communautaire accompagné de nos trois agents communaux



Ateliers pratiques de partage de Compétences

Que faire

d'un grille-pain qui ne marche plus ?

d'une chaise au pied branlant ?

d'un jouet qui ne fonctionne plus ?



Avec Jean-Paul et Patrick,

Jeter ?
Pas question !
Réparer ensemble les objets cassés ou abimés,
le conseil, une rencontre

Tous les lundis,
au foyer



Dates	Matin	Après-midi
18-févr.-2019		16h30 à 18h30
25-févr.-2019	9h30 à 11h30	
4-mars-2019		16h30 à 18h30
11-mars-2019	9h30 à 11h30	
18-mars-2019		16h30 à 18h30
25-mars-2019	9h30 à 11h30	
1-avril-2019		16h30 à 18h30
8-avril-2019	9h30 à 11h30	
15-avril-2019		16h30 à 18h30
29-avril-2019	9h30 à 11h30	
6-mai-2019		16h30 à 18h30
13-mai-2019	9h30 à 11h30	
20-mai-2019		16h30 à 18h30
27-mai-2019	9h30 à 11h30	
3-juin-2019		16h30 à 18h30
17-juin-2019	9h30 à 11h30	
24-juin-2019		16h30 à 18h30

OUVERT A TOUS, Même aux VOLONTAIRES !

Tous les talents et initiatives sont les bienvenus pour diminuer nos déchets et moins consommer les ressources de la Planète !



Aide à l'informatique

Vous faites vos premiers pas en informatique, vous souhaitez « surfer » sur Marmiton, fnac.fr, mairie-volstroff.fr !

Ces ateliers sont organisés pour vous.

Trois intervenants bénévoles seront présents pour vous écouter, vous accompagner selon vos envies.

Mardi 12 et Jeudi 14 février 2019

15h00 à 17h00 au Foyer de Volstroff

Venez avec votre ordinateur portable chargé, on s'occupe du reste !

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019

Date	Manifestation	Lieu – horaires	Organisateur
Janvier 2019			
Samedi 5	Concours de belote	Club House des vestiaires Foot – 14h30	A.S.V.
Samedi 19	Soirée des sponsors et médaillés	Club House des vestiaires Foot – 19h30	A.S.V.
Sam. 19 au lundi 21	Exposition sur la « Grande Guerre »	Salle Arc en ciel	Vie et Culture
Dimanche 27	Repas paroissial	Salle Arc en ciel – 12h00	Conseil de Fabrique
Février 2019			
Samedi 2	Concours de belote	Club House des vestiaires Foot – 14h30	A.S.V.
Samedi 2	Ateliers de confection de produits d'entretien et cosmétique	Foyer – 10h00 à 12h00	Ecomissions
Dimanche 3	Loto	Salle Arc en ciel	A.P.E.
Samedi 9 / Dim. 10	Tournoi de foot en salle	Gymnase de Kédange sur Canner	A.S.V.
Samedi 16 / Dim. 17	Rassemblement de foot en salle	Gymnase de Kédange sur Canner	A.S.V.
Dimanche 24	Stage Taï chi chuan	Salle communale de Reinange	Club de Taï Chi
Mars 2019			
Vendredi 8	Concours de belote	Club House des vestiaires Foot – 20h15	A.S.V.
Vendredi 8	Projection documentaire	Salle Arc en ciel – 20h00	Ecomissions
Samedi 9	Carnaval des Ecoliers	Salle Arc en Ciel – Groupe Scolaire – 14h	A.P.E. – Ecoles
Dimanche 10	Bourse aux vêtements	Salle Arc en ciel	A.P.E.
Vendredi 22	Concours de belote	Club House des vestiaires Foot – 20h15	A.S.V.
Samedi 23	Assemblée générale	Salle Arc en Ciel	Amicale « Don du sang »
Avril 2019			
Vendredi 5	Concours de belote	Club House – Vestiaires Foot – 20h15	A.S.V.
Samedi 6	« Nettoyons la Nature »	Rassemblement place Saint-Michel à 9h15	Ecomissions / Municipalité / C.C.A.M.
Vendredi 19	Chasse aux œufs	Salle communale de Reinange – 14h	A.P.E.
Vendredi 26	Assemblée générale	Foyer	Ecomissions
Mai 2019			
Mardi 14	Troc des jardiniers	Ecoles	Ecomissions
Dimanche 26	Elections européennes	Foyer – Salle communale de Reinange	Municipalité
Jeudi 30	Marche sur le sentier « A la découverte des calvaires »	Volstroff	Municipalité

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019

Date	Manifestation	Lieu – horaires	Organisateur
Juin 2019			
Sam. 8 / Dim. 9 Lundi 10	Tournois et challenges de Pentecôte	Stade des Jardins	A.S.V.
Sam. 8 / Dim. 9	Gala du Club de Danse	Salle de Sérémange	Club de Danse
Vendredi 14	Fête de la Musique	Place de l'Arc en Ciel – 18h	Bénévol'stroff
Samedi 29	Kermesse des écoles	Groupe scolaire	A.P.E. / Ecoles
Dimanche 30	Assemblée générale	Club House des vestiaires Foot	A.S.V.
Juillet 2019			
Vendredi 5	Assemblée générale	Foyer	Club de Danse
Samedi 13	Fête nationale / pique-nique ci-	Salle Arc en Ciel – 19h	Municipalité
Août 2019			
Mardi 15	Marche Populaire Internationale	Départ de Volstroff	A.S.V.
Septembre 2019			
Lundi 9	Assemblée Générale	Salle Arc en Ciel – 14h	Club des Sans Soucis
Vendredi 20	Concours de belote	Club House des vestiaires Foot – 20h15	A.S.V.
Samedi 21	Opération « Distribution des sacs de tri »	Foyer de Volstroff / salle communale de Reinange	Ecomissions / Municipalité / C.C.A.M.
Samedi 28 / Dim. 29	Fête Patronale	Salle et Place Arc en Ciel	Bénévol'stroff
Octobre 2019			
Vendredi 4	Don du Sang	Salle Arc en Ciel – 16h à 19h	FFDSB
Samedi 5	Stage Tai Chi	Salle Arc en Ciel – 9h	Club de Tai Chi
Vendredi 18	Concours de belote	Club House des vestiaires Foot – 20h15	A.S.V.
Dimanche 20	Repas des Aînés	Salle Arc en Ciel – 12h	Municipalité
Dimanche 27	Repas humanitaire	Salle Arc en Ciel – 12h	Foyer de l'Espérance
Jeudi 31	Animation « HALLOWEEN »	Salle communale de Reinange – 14h30	A.P.E.
Novembre 2019			
Vendredi 8	Concours de belote	Club House des Vestiaires Foot – 20h15	A.S.V.
Samedi 9	Soirée « Halloween »	Salle Arc en Ciel – 20h	Les Rigoles
Vendredi 15	Assemblée Générale	Ecole Maternelle – 20h30	A.P.E.
Dimanche 17	Bourse aux jouets	Salle Arc en Ciel – 9h	A.P.E.
Vendredi 29	Concours de belote	Club House des vestiaires Foot – 20h15	A.S.V.
Décembre 2019			
Jeudi 12 / Ven- dredi 13 / Sa- medi 14	Jardin de Noël	Place Saint Michel – 18h30	Municipalité + toutes les associations de Volstroff
Dimanche 31	Réveillon de la St Sylvestre	Salle Arc en Ciel – 20h	Bénévol'stroff



**La commune
déploire les décès de**

Mme SIMON Angèle survenu le 24/07/2018

Mme VIGNEAU Elisabeth survenu le 04/09/2018

M. WELTER Pierre survenu le 18/10/2018

M. FINE Claude survenu le 07/12/2018

M. DE CIANCIO Francesco survenu le 10/12/2018

Mme GEORGE Marie-Thérèse

survenu le 12/01/19

Heureux mariage à ...



**FORTHOFFER Sébastien
et
BETTEMBOURG Diana
unis le 28/07/2018**

Carnet de naissances

**LUXEMBOURGER Tiffany
née le 07/04/2018**

**DOMINGUEZ Alice
née le 28/07/2018**



**PIERRON Eloïse
née le 01/08/2018**



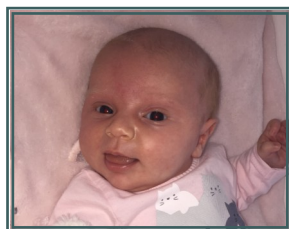
**MAIRE Jules
né le 10/12/2018**



**DEVAUX Alice
née le 23/10/2018**



**VELOSO Chloé
née le 10/09/2018**



**STEINMETZ Nina
née le 20/09/2018**

**REICHLING Nael
née le 10/08/2018**

**LIBERT Mila
née le 05/09/2018**

**KRATZ Augustin
né le 28/10/2018**



**MARTIN Mayline
née le 04/10/2018**

**DUFRENNE LOPES Aléane
née le 25/09/2018**



**LESER Théo
né le 03/11/2018**

**GUBERNATOR Raphaël et Oscar
nés le 09/11/2018**

**BRUNOT Léo
né le 04/01/2019**

AVIS SUR LA POURSUITE DE L'ETUDE D'UN PROJET EOLIEN SUR LE BAN COMMUNAL

Monsieur le Maire introduit le débat sur la poursuite ou non de l'étude relative à la faisabilité d'implanter un parc éolien sur le ban communal.

« ... Le 18 août 2015 est publiée au Journal Officiel, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que le plan d'actions qui l'accompagne.

Ces textes visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement contre le dérèglement climatique et la préservation de l'environnement ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et à ses citoyens, l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Cette transition énergétique vise à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement.

Un des objectifs fixés par la loi est de **porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030. En janvier 2018 la France comptait quelque 7300 éoliennes installées mais elles ne produisent que 4% de l'électricité du pays. L'objectif fixé est de quasi doubler la capacité installée d'ici 2023.**

Les propositions de travail sur l'éolien portaient principalement sur deux idées :

- **Gagner du temps au niveau des procédures.**
- **Améliorer l'acceptabilité des éoliennes en visant à mieux répartir la fiscalité au profit des communes alors qu'elles doivent aujourd'hui partager les revenus avec les Communautés de Communes ou d'Agglomération. »**

En juin 2017, deux sociétés « Agence de Développement Eolien et VSB Energies Nouvelles » ont contacté la commune dans le cadre de la potentialité d'un projet éolien sur le ban communal.

Sensibilisé à la problématique du réchauffement climatique et au défi de cette transition énergétique, le conseil municipal a souhaité rencontrer les représentants de ces sociétés pour s'informer, pour écouter, pour échanger sur cette proposition d'engager une étude plus approfondie sur l'éventualité d'implantation de ces aérogénérateurs sur le territoire.

Une présentation du projet a été faite en août 2017.

Une visite du parc éolien de Coume s'est déroulée en décembre 2017.

Le 21 avril 2018, une permanence d'information sur l'éolien en général et pour présenter la zone s'est déroulée au Foyer et environ une cinquantaine de personnes s'était déplacée afin d'obtenir des informations et émettre leur avis.

Nous avons rencontré également la maire d'Ottange qui a vu sur son ban communal l'installation d'un parc de 8 éoliennes.

Nous avons aussi rencontré en juin un contradicteur en réunion municipale.

Nous avons entendu le président et le vice-président d'une nouvelle association « Cadre de vie et environs ».

Et durant cette année nous avons souvent échangé, entre nous, pour nous faire une opinion. Chacun avait fait ses propres recherches, ses propres lectures, ses propres visionnages de reportages, etc. Et nous avons confronté pendant de nombreuses réunions nos ressentis, nos questionnements, nos informations.

Les arguments en faveur ou en défaveur sont nombreux et ont tous été étudiés, disséqués, argumentés, mis en contradiction :

- se conformer à la loi de 2015, même si c'est un parc éolien réduit à 3 aérogénérateurs après refus de la commune voisine et notre refus du choix de l'implantation du premier mât à proximité du camping implanté sur le ban communal ;
- rejoindre les 700 scientifiques français exhortant les gouvernements à passer de l'incantation aux actes pour enfin se diriger vers une société sans carbone ;
- l'apport fiscal, si accord avec la Communauté de Communes, en lien avec le nombre et la puissance des 3 éoliennes estimé à 60 000,00 € ;
- 1 éolienne équivaut à la consommation électrique de 650 familles ;
- l'énergie nucléaire et ses dangers ;
- la fin programmée des énergies fossiles ;
- les 7 300 éoliennes ne représentent que 4,5% de la production électrique et environ 1,5% de l'énergie totale consommée en France ;
- électricité non stockable et produite de façon intermittente ;
- l'impact paysager ;
- l'impact sur la fréquentation touristique ;

- les nuisances sonores ;
- la pollution lumineuse avec les flashes de nuit ;
- les infrasons ;
- les perturbations des ondes hertziennes ;
- l'utilisation de matériaux sensibles comme les terres rares et les huiles ;
- la détérioration du cadre de vie et de la santé ;
- l'environnement naturel du projet au niveau de la faune ;
- les nuisances pendant les travaux ;
- le démantèlement avec des garanties financières ;
- rentabilité du projet aléatoire ;
- l'impact de l'éolien sur l'immobilier, entre mythes et réalité ;
- les habitations trop proches ;
- les contraintes plus fortes au niveau du Plan Local d'Urbanisme ;
- l'implantation inappropriée en zone boisée ;
- les dangers éventuels au niveau de l'effondrement de l'aérogénérateur, la chute d'un élément de l'éolienne, la chute de glace, la projection d'une pale, la projection de glace, l'incendie ;

Avis sur la demande d'autorisation présentée par la société KNAUF INSULATION SPRL pour l'exploitation d'un site de fabrication de laine de roche à ILLANGE.

Monsieur le Maire rappelle le contexte concernant la demande en date du 17 juillet 2018, de Monsieur le Préfet de la Moselle qui prend un arrêté précisant que la demande d'autorisation présentée par la société KNAUF INSULATION SPRL pour l'exploitation d'un site de fabrication de laine de roche à ILLANGE est soumise à une enquête publique pendant une durée de 30 jours sur le territoire de la commune d'ILLANGE et sur des communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km dont VOLSTROFF fait partie.

Les conseils municipaux des communes concernées sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation jusqu'au 6 octobre 2018.

Deux questions peuvent se poser légitimement :

- qualité de l'évaluation environnementale et prise en compte de l'environnement par le projet;
- opportunité du projet.

Concernant le premier point, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Grand Est a été saisie en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé ainsi

- le bien-fondé de la méthode pour le développement des énergies renouvelables avec un coût souligné par la Cour des Comptes ;
- nécessité de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie,

Après échanges, Monsieur le Maire procède au vote concernant la demande des deux sociétés « Agence de Développement Eolien et VSB Energies Nouvelles » de poursuivre l'étude de faisabilité d'implantation d'un parc de trois aérogénérateurs sur le ban communal.

Par **11 voix « Contre », 2 voix « Pour » et 1 « Abstention »**, le conseil municipal répondra d'une manière défavorable à la demande présentée par les sociétés « Agence de Développement Eolien et VSB Energies Nouvelles » de poursuivre une étude plus approfondie d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la Commune de VOLSTROFF.

que les services de la Direction Départementale des Territoires.

La société KNAUF INSULATION SPRL souhaite exploiter une usine de production de laine de roche sur un terrain de 17 hectares de la Mégazone d'ILLANGE-BERTRANGE.

La capacité des installations sera de 14 tonnes par heure, avec un fonctionnement en feu continu. La production annuelle maximale prévue est de 112 000 tonnes.

Les enjeux environnementaux sont :

- l'impact sur les populations humaines (qualité de l'air et odeurs) lié aux émissions atmosphériques de l'installation;
- les impacts sur les eaux superficielles.

L'étude de dangers n'a pas mis en évidence de zones de risques significatifs à l'extérieur des limites du site.

Cependant la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Grand Est relève un certain nombre d'insuffisances dans le contenu général du dossier.

A. L'autorité environnementale recommande à l'exploitant de retravailler la présentation de son projet :

- 1- **compléter le dossier par un bilan matière complet** (matières intrantes, production de laine de roches, émission et déchets de toutes natures) ;
- 2- **réaliser une étude des solutions alternatives à la route** (notamment par le mode ferroviaire ou fluvial) pour les approvisionnements et les expéditions ;
- 3- **rechercher les solutions de substitutions d'énergies fossiles** par des énergies non fossiles, voire renouvelables, techniquement adaptées à ses besoins industriels et à ses besoins en chauffage et production d'eau chaude sanitaire ;
- 4- **rechercher des solutions de valorisation de la chaleur** émise par les installations industrielles (cogénération ou réseau de chaleur) ;
- 5- **de présenter un bilan environnemental global du projet.**

B. L'autorité environnementale recommande à l'exploitant sur un plan plus technique :

- 1- **une meilleure caractérisation de l'état initial de la qualité de l'air et de la biodiversité** potentiellement présente sur le site ;
- 2- **d'étudier les conséquences environnementales** de situations de fonctionnement en mode dégradé et de présenter les mesures prises pour les éviter, les réduire voire les compenser ;
- 3- **de préciser les émissions atmosphériques** au regard des fractions granulométriques constatées sur les sites similaires (St Egidien en Allemagne) et d'indiquer les traitements appliqués aux émissions atmosphériques dans ses usines de St Egidien et de Skofja Lokaen Slovénie.
- 4- **de reconsidérer les conclusions de l'évaluation des risques sanitaires** au regard de la nouvelle appréciation de l'état initial de la qualité de l'air, de prendre en compte la totalité des rejets atmosphériques canalisés et de conclure quant à l'impact de son projet sur la qualité de l'air, notamment sur les effets cumulés de l'exploitation à long termes sur la population ;
- 5- **de proposer en conséquence les fréquences de surveillance** à l'émission des différents composants susceptibles d'être rejetés à l'atmosphère, au regard des résultats des mesures effectuées sur des sites comparables du groupe Knauf ;
- 6- **de rechercher des solutions techniques** visant à traiter à la source les odeurs et d'étudier la parti-

nence de leur mise en œuvre ;

7- **de préciser les polluants attendus** en lien avec les traitements qui pourraient être appliqués aux tours aéroréfrigérantes ;

8- **d'étudier des scénarios alternatifs de traitement** de ses effluents industriels autres que le rejet à la station d'épuration de GUENANGE traitant d'eaux usées domestiques ;

9- **de proposer des fréquences d'analyse renforcées** de ses rejets d'eaux industrielles sur tous les éléments pertinents au regard de son activité dans les eaux et dans les boues issues de la station d'épuration et qui pourraient conditionner leur devenir.

3. L'autorité environnementale recommande à Monsieur le Préfet :

- **de prescrire en valeurs limites d'émissions atmosphériques les valeurs de rejets constatées** à l'usine de St Egidien, en particulier pour les paramètres Poussières totales, Fluore d'hydrogène, Chlorure d'hydrogène et métaux à la cheminée Cubilot et pour l'ensemble des paramètres pour la cheminée Aval ;

- **de retenir des fréquences de surveillance plus élevées** que les exigences réglementaires, compte tenu de la présence sur ce même secteur géographique de plusieurs industriels au sein de l'emprise du Plan de Protection de l'Atmosphère des 3 vallées ;

- **de prescrire à l'exploitant la mise en place d'un jury de nez** afin de permettre la réalisation d'une évaluation objective des niveaux d'odeurs ressentis dans les villes et villages environnants et des relevés réguliers de niveaux d'odeurs, et l'envoi de rapports trimestriels à l'Administration et en Mairies.

En date du 21 août, KNAUF INSULATION présente un **apport de compléments** au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installation de production d'isolant laine de roche.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public pour recevoir ses observations pendant 4 permanences et a organisé une réunion d'information et échange avec le public le mardi 11 septembre à 19h00 à ILLANGE.

L'association Illangeoise Contre les Nuisances Industrielles a été associée dès le début à l'élaboration du projet.

Le Conseil Municipal entame un débat sur ce sujet. Il s'interroge sur l'impact environnemental, les

conséquences économiques et sur la possibilité de concilier « **Economie** » et « **Ecologie** », c'est-à-dire **gérer et préserver son territoire au profit de ses habitants.**

Après échanges, Monsieur le Maire propose de passer au vote :

- **Favorable : Zéro (0)**

- **Favorable sous réserves :**

- que la société KNAUF INSULATION SPRL s'

engage au-delà des conditions énoncées par la M.R.A.E. avec une prise en compte des normes édictées par **l'Organisation Mondiale de la Santé au niveau de l'ensemble des rejets.**

- qu'une information régulière soit donnée aux administrations et mairies concernées par le périmètre des 3 km : **Huit (8)**

- **Abstention** car pas suffisamment de connaissances pour prendre position : **Trois (3)**

- **Défavorable : Trois (3)**

Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain (P.M.F.)

Issue d'une réflexion sur la coopération transfrontalière dans le Nord Lorrain dont , le périmètre retenu est constitué de :

Communauté de Communes « Terre Lorraine du Longuyonnais » ;

Communauté d'Agglomération de Longwy ;

Communauté de Communes « Pays de l'Audunois et du bassin de Landres » ;

Communauté de Communes « Pays Haut - Val d'Alzette » ;

Communauté d'Agglomération du « Val de Fensch » ;

Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » ;

Communauté de Communes de « Cattenom et environs » ;

Communauté de Communes de l'Arc mosellan

Le P.M.F. aura pour missions de :

Structurer un espace de coopération au nord des départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle ;

Déléguer à cet espace des actions d'intérêt métropolitain ;

Avoir une capacité de discussion institutionnelle à une échelle pertinente avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne mais aussi avec le Gouvernement français, la Région Grand Est et les départements ;

Mettre en place des actions de mise en cohérence des stratégies de développement transfrontalier ;

Participer officiellement à la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise et au Groupe européen de Coopération transfrontalière Alzette-Belval.

Le P.M.F. interviendra sur les domaines suivants :

Mobilité, transports et déplacements, habitat et soutien au développement d'organisations alternatives du travail dans l'optique d'améliorer les flux de circulation frontaliers ;

Développement économique, scientifique, touristique et culturel afin de favoriser l'attractivité et la notoriété de l'offre des territoires nord-lorrains et de veiller à son articulation avec l'offre et les ressources transfrontalières ;

Enseignement supérieur et recherche, formation professionnelle, apprentissage et développement de l'enseignement des langues pour veiller à la performance des ressources nord-lorraines dans l'espace européen limitrophe ;

Services à la personne, tel que l'accueil de la petite enfance ou l'accès à la santé, visant à l'amélioration et à l'harmonisation des conditions de vie proposées dans le nord-lorrain ;

D'une façon générale, mise en cohérence des stratégies de développement transfrontalier en vue de défendre l'intérêt des habitants nord-lorrains.

Après échanges, le Conseil Municipal, par 4 voix Pour et 9 voix Contre, DECIDE de ne pas valider le principe de création du Pôle Métropolitain du Nord Lorrain.

SEANCE DU 25 JUIN 2018

TOUS POINTS ADOPTES sauf expression contraire

- **Subvention pour formation BAFA / BAFD**
Conventionnement entre la Municipalité et les PEP57 pour le subventionnement partiel d'une ou deux formations BAFA/BAFD par an.
- **Demande de subvention pour formation BAFA / BAFD auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle**
- **Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse**
Avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, pour la période 2018 / 2021.
- **Tarifs périscolaires 2018/2019**
- **Participation à la distinction « Commune Nature »**
- **Demande d'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties**
émanant de Monsieur Michel OSTERMANN au titre d'une conversion en agriculture biologique.
- **Cautionnement bancaire**
Dans le cadre du prêt consenti par le Crédit Mutuel de YUTZ, à l'association « Les Bénévol's troff » de Volstroff pour un emprunt d'un montant de 15.000,- € .
- **Décisions budgétaires modificatives**
- **Expérimentation médiation préalable obligatoire**
Selon la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle forme de résolution amiable des contentieux entre un agent et sa collectivité.

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

TOUS POINTS ADOPTES sauf expression contraire

- **Avis sur la poursuite de l'étude d'un projet éolien sur le ban communal.**
⇒ *en détail en page 14*
- **Avis sur la demande d'autorisation présentée par la société KNAUF INSULATION SPRL pour l'exploitation d'un site de fabrication de laine de roche à ILLANGE.**
⇒ *en détail en page 15*
- **Subvention exceptionnelle**
De 1 500,-€ accordée à l'association « Les Bénévol's troff » pour financer en partie les animations engagées pour les 20 ans du renouveau de la fête villageoise
- **Taxe de séjour sur les hébergements non classés.**
- **Décision de maintenir les tarifs adoptés en mai 2016.**

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2018

TOUS POINTS ADOPTES sauf expression contraire

- Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain (P.M.F.) REJETE⇒ *en détail en page 16***- Rectification parcellaire avec régularisation**

erreur relative au découpage de ces parcelles, des fractions de celles-ci ne font pas partie de la voirie et devraient demeurer la propriété de la société « Espace et Résidence »

- Transfert état de l'actif de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.

retour de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers.

- Convention de partenariat pour l'accueil mutualisé du périscolaire le mercredi.

la commune de Metzervisse organisera l'accueil des enfants de Volstroff.

- Modification du temps de travail des A.T.S.E.M. et du personnel d'entretien du Groupe Scolaire Saint Exupéry.**- Maisons fleuries 2018.**

Madame Jocelyne LAGARMITE – 5, Vinsberg
Monsieur et Madame Dominique VEYNAND –
32, rue des Sources

Monsieur et Madame Ercole PACIONE – 6, rue
des Moissons

Madame Denise HENTZIEN – 8, Impasse des
Coquelicots

Monsieur et Madame René COILLIOT – 4, Rou-
te de Stuckange

Monsieur et Madame Bernard CHERIGUENE –
31, Les Jardins

Madame Marie-Françoise DUBOIS – 20, rue des
Platanes

Une mention spéciale pour le Groupe Scolaire
Saint Exupéry

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

TOUS POINTS ADOPTES sauf expression contraire

- Plan différencié de gestion des espaces verts

La gestion différenciée consiste à adapter le mode d'entretien des espaces en fonction de leur fréquentation, de leur usage et de leur localisation. Parallèlement, la Commune s'est engagée également dans la participation à la distinction « Commune Nature » pour rendre lisible son engagement dans la durée.

- Convention pour l'hébergement d'un équipement de télé-relevé en hauteur

Positionné au niveau du pignon gauche de la Mairie, à la demande de G.R.D.F., l'objectif est de faire bénéficier aux usagers de G.R.D.F. d'un relevé automatique à distance et quotidien de leur consommation de gaz naturel.

- Projet d'Enseignement Approfondi de l'Allemand (D.E.A.A.)

Sur demande de l'équipe des enseignants du groupe scolaire Saint Exupéry, l'enseignement de l'allemand de manière approfondi sera initié en école maternelle, au plus tard en grande section, sur une durée de trois heures hebdomadaires, renforcé par un partenariat avec l'école de Trierweiler en Sarre au travers de deux ou trois rencontres par an, sera utilisé comme langue de communication dans l'école.

- GEMAPI - Adhésion de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan au Syndicat Mixte des Eaux Vives des 3 Nied**- Marquage au sol Voie Communale n° 1**

Est retenue la société C2Marquage sise à Mondelange, sur l'accord des trois assemblées de communes de Distroff, Stuckange et Luttange propriétaires partiellement de la V.C.1

- Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe & Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

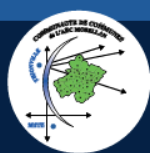
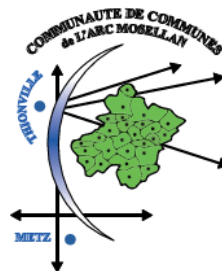
Conformément à la réglementation européenne « RGPD », entrée en vigueur le 25 mai 2018.

- Contrat d'assurance des risques statutaires**- Décisions budgétaires modificatives**

CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2019

VOLSTROFF

SERVICE DE PRÉVENTION ET
DE GESTION DES DÉCHETS
DE L'ARC MOSELLAN
www.arcmosellan.fr



3 DÉCHÈTERIES À VOTRE SERVICE

1/ DÉCHÈTERIE À GUÉNANGE

Boulevard de la Tournaille



Horaires d'ouverture du 1^{er} novembre au 31 mars

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h

Horaires d'ouverture du 1^{er} avril au 31 octobre

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h
14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h

2/ DÉCHÈTERIE À KœNIGSMACKER

Rue de la Gare



Horaires d'ouverture du 1^{er} novembre au 31 mars

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	10h-12h	10h-12h	10h-12h	10h-12h	9h-12h
	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h	14h-17h

Horaires d'ouverture du 1^{er} avril au 31 octobre

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	10h-12h	10h-12h	10h-12h	10h-12h	9h-12h
	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h

3/ DÉCHÈTERIE À ABONCOURT

RD 55



Horaires d'ouverture toute l'année

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-17h	8h-13h



NOS DÉCHETS
UNE QUESTION
UN DOUTE ?
03 82 83 21 57
dechets@arcmosellan.fr

CALENDRIER DES COLLECTES 2019



VOLSTROFF

Jour de collecte des déchets ménagers résiduels :
(à compter du 7 janvier 2019)

MARDI

Jour de collecte des déchets ménagers recyclables

jeudi 10 janvier	jeudi 16 mai	jeudi 19 septembre
jeudi 24 janvier	Samedi 1 juin	jeudi 3 octobre
jeudi 7 février	jeudi 13 juin	jeudi 17 octobre
jeudi 21 février	jeudi 27 juin	jeudi 31 octobre
jeudi 7 mars	jeudi 11 juillet	jeudi 14 novembre
jeudi 21 mars	jeudi 25 juillet	jeudi 28 novembre
jeudi 4 avril	jeudi 8 août	jeudi 12 décembre
jeudi 18 avril	jeudi 22 août	Samedi 28 décembre
jeudi 2 mai	jeudi 5 septembre	

Les conteneurs à verre et papier de votre commune

EMPLACEMENT	NOMBRE DE CONTENEURS		
RDB	—	1 VERRE	—
ROUTE DE GUÉNANGE	1 PAPIER	2 VERRE	1 TEXTILES
ROUTE DE LUTTANGE	1 PAPIER	3 VERRE	—
ROUTE DE LA CHAPELLE	1 PAPIER	1 VERRE	—

La collecte des encombrants

Prenez rendez-vous en appelant l'Arc Mosellan au :

03 82 83 21 57

Toutes les informations sur les déchèteries sont au verso